

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2020

TRANSACTION – VENTE

- Immobilier d'habitation :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur ou égale à 60 000 €	10% avec un minimum de 6000 €
De 60 001 à 100 000 €	8,5%
De 100 001 à 130 000 €	7,5%
De 130 001 à 210 000 €	6,5%
De 210 001 à 300 000 €	6%
De 300 001 à 500 000 €	5%
Supérieur à 500 000 €	4%

- Immobilier commercial, artisanal et industriel :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur ou égale à 125 000 €	Montant forfaitaire de 15 000€	Montant forfaitaire de 18 000 €
De 125 001 à 300 000 €	12,0%	14,4%
De 300 001 à 500 000 €	11,5%	13,8%
Supérieur à 500 000 €	10%	12%

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

- 4 Euros TTC /m2

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- Honoraires à la charge du bailleur : 8 Euros TTC /m2
- Honoraires à la charge du locataire : 8 Euros TTC /m2

- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part Bailleur : 3 Euros TTC /m2
- Part Locataire : 3 Euros TTC /m2

